

LETTRE du GROUPE James COMBIER de la LIBRE PENSÉE de SAUMUR

James COMBIER – 1842 – 1917 – Libre-penseur et maire de Saumur

15 Février 2014 – N° 102 sup. Pour nous contacter : Douspis G. 3, rue de la Motte – 49730 VARENNES sur Loire
• 02 41 51 73 79

• georges.douspis@wanadoo.fr - www.lalibrepensee.com

SOMMAIRE :

- P 1 à 11 = - La vie du peuple des tranchées par J.P. Baron.
- P 18 = - Calendrier : Conférence 21 mars.
Repas de mécréants 18 avril.
- P 19 = - Adhésion à la Libre Pensée.

LA VIE DU PEUPLE DES TRANCHÉES

LA GUERRE 1914-1918

STRATEGIE. Les choix du commandement militaire.

Le 3 août 1914, trois jours après l'assassinat de Jaurès éclate la guerre entre les deux blocs, la triple alliance (Allemagne, Autriche, Hongrie) et la triple entente (France, Russie tsariste et Royaume-Uni), sur fond de rivalités **économiques** surtout mais aussi de rivalités **coloniales**.

22 août 1914 : 27000 Français sont tués. C'est le jour le plus meurtrier de notre histoire.

6-11 septembre 1914. Première bataille de la Marne.

630 taxis parisiens seront réquisitionnés par le gouverneur de Paris, le général Gallieni, pour accélérer le transport des troupes sur le théâtre des opérations. Les armées françaises et britanniques stopperont l'avancée des Allemands. Le 11 septembre, le général Joffre informe le gouvernement qui a quitté Paris pour Bordeaux le 2 septembre : « *la bataille de la Marne s'achève en une victoire incontestable.* »

Après cet épisode, les Allemands essayèrent de reprendre l'offensive mais l'importance des pertes subies les incitèrent à adopter une **attitude défensive : La guerre de siège.**

L'armée allemande s'installe sur les hauteurs, la première ligne de tranchées au sommet pour bien voir les assaillants, les lignes suivantes sur la contre-pente, hors de vue de l'ennemi. Elle sait qu'elle est là pour longtemps, elle prend donc soin de consolider les tranchées, de les creuser plus profondément et même, un peu plus tard de les bétonner. Elle disposera d'un armement conséquent : canons, pièces d'artillerie avec sa redoutable « **Dicke Bertha** » (**La grosse bertha**), un obusier d'une portée de 12,5 km qui lançait des obus de 800kg.

Le commandement militaire français choisit de coller aux lignes allemandes pour mener l'offensive et repousser l'ennemi. « *Pour que cette offensive puisse être conduite dans de bonnes conditions, il importe que dans toutes les parties du front où l'offensive paraît possible nos lignes soient poussées à une distance des lignes adverses inférieure à 150 m [...]. Partout ailleurs, rendre inviolable par réseaux fil de fer d'au moins 25 m de large.* »

Engagés dans une guerre de mouvement, on néglige de mieux creuser les tranchées pour se mettre à l'abri et les assauts à découvert alourdiront considérablement les pertes en vies humaines. (Le nombre de tués côté français étant bien supérieur à celui côté allemand).

« *Les Allemands emploient les procédés de la guerre de siège. Devant cette manière de faire, j'ai acquis la conviction que toute offensive menée par les procédés ordinaires est vouée à un échec certain, quels que soient les effectifs et les moyens d'action engagés. Il faut arriver à employer vis-à-vis d'eux des procédés d'attaque de la guerre de siège.* »

Ainsi s'exprimait, en octobre 1914, un général de brigade¹ dans une lettre à son supérieur direct. Le général Joffre ne suivit pas cette orientation.

DAVANTAGE D'HOMMES, DAVANTAGE DE CANONS.

¹ Général de brigade Pétain s'adressant au général Hache.

En septembre 1915, entre Champagne et Artois eut lieu une tentative de percée sur un front de 45 km. On utilisa 1200 pièces lourdes et 3000 canons de 75. Après de rudes et meurtriers affrontements le résultat s'avérait bien mince : un gain de 40 km carrés mais 138000 hommes hors de combat.

A nouveau, le général Pétain tira la sonnette d'alarme. Il envoya directement au général Joffre un rapport particulièrement acerbe sur la manière dont avait été préparée et conduite cette offensive.

Enfin un changement de stratégie allait être amorcé en 1916 : à **l'artillerie d'ouvrir le chemin**.

C'est l'heure des artilleurs polytechniciens, les généraux Fayolle et Foch.

Joffre propose un plan reposant sur une coordination accrue des forces coalisées. Les effectifs des combattants britanniques passeront de 264000 hommes à 1 200 000.

Après concertation, le lieu de la prochaine attaque se situera en Picardie de part et d'autre de la Somme.

La bataille de la Somme. (1^{er} juillet-18 novembre 1916).

C'est l'une des batailles les plus sanglantes. (environ 1 060 000 victimes et 442 000 morts ou disparus pour l'ensemble des combattants).

Le premier jour de combat fera 58 000 victimes et 19 240 tués chez les Britanniques.

Bilan : Aucun des objectifs visés (Bapaume et Péronne) n'est atteint. La progression est très limitée : 12 km au nord de la Somme entre Maricourt et Sailly-Saillise et 8 km au sud.

Les pertes sont considérables :

- 419 654 hommes mis hors de combat dont 206 282 morts ou disparus chez les Britanniques,
- 202 567 66 688 morts ou disparus chez les Français,
- 437 322 170 000 morts ou disparus chez les Allemands.

Une recommandation cynique de Foch pour limiter les pertes : faire courir les hommes d'obstacle en obstacle. *« Il est donc d'une importance primordiale de l'employer [le soldat] avec une stricte économie... ».*

La bataille de la Somme devait servir à soulager le secteur de Verdun.

En effet, un peu plus tôt, un déluge de feu s'était abattu sur cette zone.

La bataille de Verdun. (21 février-18 décembre 1916).

« Saigner à blanc l'armée française ». C'est ainsi que s'exprime le général Allemand Erich von Falkenhayn.

Un million d'obus pleuvent en 24 heures dans le secteur de Verdun. Les Allemands progressent mais des poches de résistance se constituent dans les lignes arrières françaises. Le général Pétain organise la liaison entre Bar-le-Duc et Verdun (Voie Sacrée) pour acheminer en masse des renforts en hommes, du matériel et de la nourriture.

On comptera 714 231 morts, disparus ou blessés, 362 000 soldats français et 337 000 allemands.

Joffre sur la sellette.

Le prestige et l'autorité morale du Commandant en chef s'effrite avec le temps. Le doute s'installe dans les esprits compte tenu des opérations militaires menées, très lourdes en pertes humaines et sans résultats.

Joffre s'inquiète des prétentions de certains parlementaires qui veulent exercer un droit de regard sur la conduite des opérations en se rendant sur place.

« Il ne peut y avoir de contrôle parlementaire. »

Lettre du 22 juin 1915 du général commandant en chef des armées au Ministre de la guerre.

« Dans le discours qu'il a prononcé hier à la tribune de la Chambre, M. le président du Conseil a reconnu que « les nécessités de l'action militaire » imposaient à l'exercice du contrôle parlementaire et à la circulation des membres du Parlement « des restrictions inévitables ».

En vue d'éviter tout malentendu dans l'application, j'ai l'honneur de vous faire connaître ci-après quelles doivent être, à mon avis, ces restrictions.

Il est évident que les membres du Parlement peuvent circuler à titre privé dans la zone des armées en se soumettant aux règles imposées à tous les citoyens.

Par contre, il ne peut y avoir aux armées de contrôle parlementaire, car, dans la pratique, l'exercice de ce contrôle risquerait d'atteindre gravement la discipline morale de l'armée, la confiance dans le commandement, dont dépendent la victoire et le salut du pays.

Je vous ai déjà rendu compte de l'attitude de certains hommes politiques et des propos tenus par eux sur le front qui démontrent surabondamment les réalités du danger que j'indique.

En guerre, les autorités et les responsabilités ne peuvent être partagées. Chaque chef militaire contrôle les actes de ses inférieurs, et est lui-même responsable de ses actes devant ses chefs hiérarchiques, le général en chef est responsable devant le gouvernement qui peut le relever s'il n'approuve pas ses actes. Il ne peut y avoir d'autre contrôle pendant l'action.

J.Joffre. »

Sa rivalité avec le général Gallieni est exacerbée lorsque celui est nommé ministre des armées et devient son ministre de tutelle en octobre 1915. Gallieni désapprouvait la méthode de Joffre.

Il a mal supporté, qu'en décembre 1915, on lui impose d'être secondé par le général Castelnau. Il connaît les propos ironiques que tient ce dernier sur ses compétences.

Le Président de la République et le gouvernement continuent à le soutenir mais pour combien de temps encore ?

Le 26 décembre 1916, le Président du Conseil Aristide Briand débarque Joffre qui sera fait maréchal de France et qui se verra confier une mission aux Etats-Unis pour préparer l'entrée de l'armée de ce pays dans le conflit. (avril 1917)

De retour à Paris, on lui demande son avis sur le choix du futur commandant en chef : Pétain ? Foch ? Il proposera ce dernier qui deviendra, le 15 avril 1918 généralissime de toutes les armées alliées.

LA VIE DU PEUPLE DES TRANCHÉES

Les archives (photos, films, témoignages etc...) montrent les conditions effroyables que devaient affronter quotidiennement les combattants des tranchées.

« J'ai vécu mon enfance et mon adolescence entourée de l'affection des miens, en particulier de celle de mon père, soldat de 2e classe, médaillé militaire, quatre ans de tranchées après trois années de service militaire, qui m'entretenait souvent des souvenirs de « sa guerre » et qui se réveillait encore en pleine nuit, quinze ans après les combats, en plein cauchemar où il revivait avec terreur les attaques aussi meurtrières que folles. »

Les conditions d'hygiène sont déplorables, la lassitude gagne. Le manque de nourriture, de sommeil mènent à l'épuisement physique, à la maladie d'autant plus qu'on ne prend aucune précaution pour se désaltérer. La souffrance est la compagne du soldat qui se débat dans la boue et la vermine dont la journée faite de travaux de terrassement, de corvées nocturnes, de veilles au créneau avec l'affreux spectacle de cadavres en putréfaction, laissés sur place, dans l'attente d'une hypothétique sortie pour les récupérer et leur offrir une sépulture décente.

La mort rôde en permanence dans les tranchées. A tout instant, elle peut frapper par ce qui tombe du ciel, ces meurtriers tirs de l'artillerie ennemie mais aussi hélas de sa propre artillerie qui peut faire des erreurs dans le calcul de la distance. L'emploi d'un gaz toxique asphyxiant surnommé ypérite ou « gaz moutarde » à partir d'avril 1915 sera redouté par les combattants. Il y a aussi les lance-flammes, les grenades, les mines souterraines, les agressions sonores. Bientôt les chars d'assaut feront leur apparition. Les avions deviennent menaçants.

Les rats, les poux dont on ne peut se débarrasser, les conditions climatiques, la morsure du froid très mal supportée par les tirailleurs venus d'Afrique...

Un profond sentiment d'impuissance est ressenti. L'angoisse, le stress, les névroses de la guerre envahissent le peuple des tranchées.

COMMENT NE PAS COMPRENDRE QUE, DANS DES CONDITIONS DE VIE AUSSI DÉPLORABLES, LES COMBATTANTS LES PLUS FRAGILES PUISSENT CRAQUER ?

«Ce qui me frappe en définitive, c'est la méfiance vis-à-vis de la troupe d'une bonne partie du haut commandement, méfiance qui se traduit par une volonté de répression d'une étonnante exagération (et heureusement très partiellement suivie d'effet). **Et pourtant, rarement troupe accepta si longtemps de telles épreuves sans guère broncher.** » (Commentaires d'un ancien haut responsable du ministère de la défense). Cependant, les choses évoluent d'année en année.

Lettre à ses parents du caporal Henri Despeyrières. (4 avril 1915)

« Hier j'ai assisté à la plus triste chose qui puisse exister. Le régiment a pris les armes pour procéder à trois exécutions. [...] Les condamnés gravissent le coteau et se dirigent vers la haie. Un aumônier les assiste. Pendant ce temps un officier lit la sentence du Conseil de guerre ; nous sommes trop loin et nous ne pouvons rien entendre. A peine les condamnés sont-ils arrivés sur le lieu d'exécution qu'on leur bande les yeux et qu'on les conduit séparément en face du peloton qui leur est réservé.

Ils sont seuls, nous apercevons leur tête qui ressemble à quelque masque livide à cause du bandeau blanc. L'adjudant qui commande les trois pelotons lève le sabre. Les soldats à genoux visent. L'instant est terrible. Le sabre s'abat. Les hommes au masque blanc tombent pendant qu'une salve de coups de fusil déchire l'air.

Aussitôt, comme si l'on voulait fermer nos yeux sur cette sinistre vision, on commande : demi-tour ! Nous revenons vers notre cantonnement comme des gens qui viennent d'accomplir une mauvaise action. Derrière nous on entend encore trois coups de revolver : ce sont les coups de grâce. [...] De telles choses ne font pas peur, elles n'intimident pas, elles ne nous font pas songer au bien que l'on doit faire et au crime qu'on doit punir : **elles révoltent tout simplement.** »

Avril 1916 : les délais entre infraction, jugement et exécution augmentent.

Le ton monte : le 30 avril, dans la région du chemin des Dames, une compagnie refuse de monter en ligne pour reprendre un bois perdu par une autre unité. Après une heure de discussions, les soldats finissent par obéir. Le commandant sanctionna les plus bruyants de huit jours de prison.

Ce ne fut pas du goût de son supérieur hiérarchique qui décida de faire un exemple et envoya 4 soldats au poteau d'exécution, le 22 mai. Un combattant, instituteur dans le civil, raconte :

« Les camarades nous ont raconté la scène. C'était lugubre, poignant. Tous étaient hébétés d'avoir participé à cette exécution. Peut-être ces quatre malheureux avaient-ils mérité leur sort (je ne sais pas), mais on devrait bien trouver un autre moyen d'exécuter la loi au siècle où nous sommes. L'un d'eux avait paraît-il 18 à 19 ans. Il me semble que moi qui ai l'habitude de vivre avec les enfants et les jeunes gens je serais devenu fou si on m'avait obligé à participer à ce drame. Je te raconterai ces choses que je n'ai pourtant pas vues mais qui ont hanté mon esprit toute la journée d'hier. »²

Peut-être avait-il en tête ce qu'il avait appris au cours de sa formation ?

« L'école primaire enseignera l'obligation absolue pour le jeune Français d'accepter le sacrifice que lui commandera son pays, fût-ce celui de la vie. [...] l'école aura rempli sa mission si elle fait de tout jeune Français un patriote, au sens de la Révolution, c'est-à-dire un homme de raison et de conscience qui, même soldat, se souviendra qu'il est citoyen, qui au régiment ou sur le champ de bataille ne se laissera dépasser par personne en fidélité, en discipline, mais, tout en faisant la guerre quand il le faudra, revendiquera le droit, une fois rentré dans ses foyers, de la maudire et de travailler de tout son pouvoir à faire disparaître cette atroce survivance de la barbarie. »³

Autre témoignage :

Lettre du 11 juin 1916 du lieutenant Herduin à sa femme.

« [...] nous avons, comme je te l'ai dit, subi un grave échec : tout mon bataillon a été pris par les Boches, sauf moi et quelques hommes, et maintenant on me reproche d'en être sorti. J'ai eu tort de ne pas me laisser prendre également.

² André Bach. Justice militaire, page 333. Vendémiaire.

³ Ferdinand Buisson. Manuel général de l'instruction primaire.

Maintenant, le colonel Bernard nous traite de lâches, les deux officiers qui restent, comme si, à 30 ou 40 hommes, nous pouvions tenir contre 800.

Enfin, je subis le sort, je n'en ai aucune honte. Mes camarades qui me connaissent savent que je n'étais pas un lâche. [...]

J'ai ma conscience tranquille ; je veux mourir en commandant le peloton d'exécution, devant mes hommes qui pleurent.

Je t'embrasse pour la dernière fois comme un fou.

*Crie, après ma mort, contre la justice militaire. Les chefs cherchent toujours des responsables. Ils en trouvent pour se dégager. [...]*⁴

Les carnages de Verdun et de la Somme ne sont plus supportés.

Dans les déplacements, on chante l'internationale. Les cris remplacent les murmures : « **Vive la Paix.** », « **A bas la guerre** » accompagnent le passage des officiers.

Isidore Fabre, journaliste dans la vie civile, affecté à une ambulance régimentaire de corps d'armée, livre ses réflexions en mai 1917.

*« Pourquoi un soldat qui commet une faute – dont les conséquences ne peuvent avoir une répercussion générale bien grave – est-il impitoyablement puni, avec une sévérité qui n'a la plupart du temps aucun rapport avec cette faute, et pourquoi la même rigueur n'est-elle pas appliquée aux chefs ? pourquoi y a-t-il deux poids et deux mesures ? Un soldat refuse d'obéir, on le fusille ; un général fait massacrer par incurie ou incapacité une centaine de mille hommes, on lui conserve sa solde, son grade et on se contente de le renvoyer à l'intérieur ; un soldat dérobe une boîte de sardines, on le condamne à deux ans de prison, un A.[nom du capitaine médecin, supérieur hiérarchique de Fabre] vole une cuisinière, on lui inflige quinze jours d'arrêt – pas même de rigueur. »*⁵

Il faudra encore attendre pour que ce discours puisse être entendu aussi bien que le discours officiel.

16 avril 1917 : bataille du chemin des Dames. Mutineries.

Les conditions météorologiques sont terribles (froid, neige).

Le commandant de l'offensive, le général Nivelle a promis une attaque de courte durée (24h, 48h maximum) Elle durera des semaines. Dans la boue, sous un déluge d'obus, les troupes montent à l'assaut. Les courageux fantassins sont « *abattus comme des lapins* ». Ils se sentent trahis par l'incompétence de leurs chefs.

Les survivants qui reviennent du front n'en peuvent plus. Trop de souffrances endurées pendant plusieurs mois, sans vraiment broncher, finissent par provoquer l'explosion : « **A bas la guerre ! On nous a fait assassiner.** »

Les permissions promises et toujours reportées font monter la tension.

La première mutinerie éclate, le 29 avril, dans le 2e bataillon du 18e régiment d'infanterie. Elle est rapidement et sévèrement réprimée mais elle fait tâche d'huile. la révolte s'étend pour toucher 150 unités.

« On ne marche pas, mon lieutenant ! », « A bas la guerre ! Mort aux responsables ! »

Les mutins refusent de monter au front avant de se raviser, pensant à leurs camarades qu'il faut absolument relever.

Pour quelques collines gagnées, les pertes sont considérables. Chaque division perd en moyenne 2600 hommes. Sur les 16500 tirailleurs sénégalais, 7000 sont tués.

Au total : 102 043 victimes, 16 130 tués, 19 800 disparus, 63 284 blessés.

La Justice militaire prononce 3427 condamnations dont 554 à mort. **49 mutins sont exécutés.**

⁴ André Bach. Justice militaire, page 379. Vendémiaire.

⁵ André Bach. Justice militaire, page 310. (Journal de guerre d'Isidore Fabre). Vendémiaire.

Les mutineries existeront aussi dans les armées alliées (1000 soldats anglais se révolteront à Etaples. La répression sera féroce). L'armée allemande n'y échappera pas.

6 avril 1917 : Les Etats-Unis entrent en guerre.

7 novembre 1917 : « révolution d'octobre » en Russie.

3 mars 1918 : traité de Brest-Litovsk. La paix est signée entre l'Allemagne et le nouvel Etat russe.

Libérée du front russe, l'Allemagne va pouvoir se concentrer sur le front français. (Un premier tir de la « Grosse Bertha a lieu sur Paris le 23 mars).

Juillet 1918 : seconde bataille de la Marne.

Dirigées par Foch, les troupes alliées bénéficient de l'aide puissante du contingent américain (un million d'hommes) et repoussent les Allemands. Le 8 août est un « jour de deuil pour l'armée allemande » dira le chef d'état-major Erich Ludendorff.

11 novembre 1918 : signature de l'armistice.

28 juin 1919 : signature du traité de Versailles.

JAUÈS, première victime de la guerre 1914-1918.

Jusqu'au bout, Jean Jaurès se bat pour la paix. Il le fait face à un déchaînement de haine d'une extrême violence, orchestré par une grande partie de la presse et de ses journalistes, Franc-Nohain de l'Echo de Paris, Maurice de Waleffe de Paris-Midi, Urbain Gohier et bien sûr sans doute le plus virulent de tous, Léon Daudet de l'Action française.

Détruire Jaurès en le calomniant, en déformant malhonnêtement ses arguments. Le climat était propice à donner des idées de meurtre à un déséquilibré.

Raoul VILLAIN se chargea de la sale besogne. Le 30 juillet, il vint repérer le café du Croissant où Jaurès avait ses habitudes. Le lendemain 31 juillet, à 21h40. il tua Jaurès d'une balle dans la tête, en passant sa main derrière le rideau.

*« J'ai vu ce mort puissant le soir d'un jour d'été
Et tandis qu'on restait à regarder cet être
Comme on voit une ville en flammes disparaître
Tandis que l'air sensible où se taisait l'écho
Baisait le pur visage aux paupières fermées
L'Histoire s'emparait, éplorée, alarmée
De ce héros tué en avant des armées. »*

Anna de Noailles, août 1914.

L'aspirant Louis Jaurès, le fils du « traître », du « lâche » fera son devoir de soldat ; « *Quand on a l'honneur d'être le fils de Jean Jaurès, on doit donner l'exemple... L'internationalisme philosophique n'est point incompatible avec la défense de la patrie quand la vie de celle-ci est en jeu.* »

Il sera tué le 3 juin 1918 à la tête de ses hommes. Pendant ce temps, le « patriote » VILLAIN est en prison, à l'abri de la mitraille, dans l'attente de son procès. Celui-ci a lieu au printemps 1919. Le jury est composé de 12 « bons français », (un salarié, 11 bourgeois). Le verdict est rendu le 29 mars : par 11 voix contre une, l'acquittement de Villain est prononcé et la veuve, Mme Louise Jaurès, partie civile, est condamnée aux dépens. La « meute » a gagné. Pauvre France ! Anatole France, indigné, dira « *Travailleurs ! Jaurès a vécu pour vous, il est mort pour vous ! Ce verdict vous met hors la loi : vous et tous ceux qui défendent votre cause. Travailleurs, veillez.* »

Le 6 avril 1919, 150 000 personnes manifestent, chantant l'Internationale, églantine à la boutonnière pour dénoncer l'acquittement scandaleux de Villain. Ils vont saluer Mme Jaurès.

Le 15 septembre 1936, au début de la guerre civile espagnole, des miliciens républicains abattront, à Ibiza, un individu qui vit là depuis plusieurs années sous une fausse identité. Il s'agit de l'assassin de Jean Jaurès.

Combattre la guerre, penser la guerre.

« Jaurès fit du combat contre la guerre et pour l'instauration d'une paix durable dans le monde son engagement le plus important, celui qui dominait toutes ses autres préoccupations.

Pour ses ennemis, ses choix pacifistes relevaient de la trahison. Au soir du 31 juillet 1914, Raoul Villain justifie l'assassinat de l'homme politique par ces mots : « *Si j'ai commis cet acte, c'est parce que Monsieur Jaurès a trahi son pays en menant sa campagne contre la Loi des trois ans. J'estime qu'on doit punir les traîtres et qu'on peut donner sa vie pour une cause semblable* ».

Le combat de Jean Jaurès contre la guerre, avec la perspective de son déferlement imminent en Europe, se hissait à la hauteur des ambitions que l'homme plaçait dans le socialisme, fondé sur l'humanisme, la raison et la justice. Il ne concevait pas de question plus importante, rien qui concernât davantage la conscience de l'homme et le destin des sociétés. Le combat contre la guerre et la lutte pour la paix lui permirent tout à la fois de répondre à sa lecture inquiète des relations internationales, d'accélérer la construction de l'Internationale ouvrière et le socialisme universel, d'affermir la primauté du droit et la force de l'arbitrage, de dessiner la vocation de la France en tant que démocratie républicaine en progrès et enfin de mobiliser ses ressources intellectuelles, tant historiques que philosophiques.

Devenu socialiste, Jaurès prononça son 1er discours sur la guerre le 7 mars 1895 à la tribune de la Chambre. [...]

« *Toujours votre société violente et chaotique, même quand elle veut la paix, même quand elle est à l'état d'apparent repos, porte en elle la guerre, comme la nuée porte l'orage.* »

Sa dénonciation rapide de la guerre se nourrit de son aversion pour la violence et la domination par la force, ce qui explique qu'il relia le phénomène guerrier aussi bien à ses préoccupations morales, presque religieuses, sur la conscience humaine, qu'à ses conceptions plus idéologiques sur la lutte des classes et la destruction de l'humanité dont se rendait coupable le capitalisme.

La guerre comme objet de réflexion et d'engagement poussa Jaurès à écrire deux grands livres: **La guerre franco-allemande de 1870-71**, en 1908, et **L'Armée nouvelle**, en 1910. »⁶

« L'Armée nouvelle constitue une somme de la pensée jaurésienne.

Jaurès réfléchit à la meilleure riposte face à une attaque allemande, mais il s'explique tout autant sur le sens du mouvement afin de lier défense et volonté de paix, armée et démocratie, luttes sociales et union de la nation, république et socialisme, évolution et révolution.

Organisateur et stratège de la défense nationale, Jaurès confirme qu'il est un politique, historien et philosophe majeur. »⁷

Il aura lutté jusqu'au bout pour la paix. Trois jours avant de disparaître, le 30 juillet 1914, il écrit son dernier article pour la Dépêche : « **L'oscillation au bord de l'abîme.** »

« *Aurons-nous la guerre universelle ? Aurons-nous la paix ? Les nouvelles obscures succèdent aux nouvelles obscures comme de sombres nuées dans un ciel chargé d'orage : des éclaircies d'une heure se produisent, et la confiance un moment ranimée défaille de nouveau sous quelque télégramme menaçant ou ambigu. Aussi je me garderai bien de risquer aujourd'hui un pronostic, rassuré ou inquiet, qui pourrait être démenti tout à l'heure. [...]*

Peut-être l'Autriche-Hongrie s'apercevra-t-elle qu'elle joue un jeu redoutable. Faire violence à la Serbie, c'est se préparer de graves difficultés ; c'est exaspérer les populations slaves de l'Empire, c'est aggraver le travail de dislocation qui se propage dans la monarchie austro-hongroise. Si l'Allemagne à la prétention d'exiger de la France qu'elle agisse sur la Russie pour que celle-ci s'abstienne de toute action, elle commet une très grave erreur ; car la France n'acceptera pas une pression indiscreète, et elle pourra toujours répondre à l'Allemagne : Oui, si de votre côté vous vous engagez à agir sur l'Autriche. Mais il est vrai qu'il est de l'intérêt de la Russie de ne pas précipiter son action. Elle permettra ainsi à la médiation anglaise de s'exercer, à la conscience des peuples de s'affirmer. elle obligera le germanisme impérialiste à assurer seul la responsabilité du trouble jeté en Europe. Si la France, librement, donne ce conseil à la Russie, elle aura servi à la fois la Russie et la paix. Partout le socialisme international élève la voix pour condamner les méthodes de brutalité, pour affirmer la commune volonté de paix du prolétariat européen.

⁶ Vincent Duclert. Jean Jaurès Fondation. Téléchargement gratuit.

⁷ L'Armée nouvelle. Jean-Jacques Becker. Fayard.

Même s'il ne réussit pas d'emblée à briser le concert belliqueux, il l'affaiblira et il préparera les éléments d'une Europe nouvelle, un peu moins sauvage. »

Obéissance passive / obéissance consciente.

Le sujet est abordé dès le début de la guerre :

« Le soldat est las d'être traité en brute, il veut être traité en homme ; il veut des officiers dignes de lui ; qui sachent faire appel à sa raison, à son cœur, à son dévouement, qui sont immenses, des officiers qui se montrent vraiment ce qu'ils doivent être, des amis, des frères pour leurs hommes ; des officiers qui ne cherchent pas à imposer par la crainte une supériorité qui n'est qu'apparente, mais qui prouvent vraiment cette supériorité en sachant gagner l'estime et l'affection de leurs soldats. »⁸

En janvier 1918, un commandant livre sa réflexion :

« Dans l'armée de 1870 à 1914, ce ne sont pas en général les éducateurs (trop rares) qui faisaient prime, ce sont les dompteurs qui se faisaient des réputations de chefs énergiques ; ils obtenaient en effet à la caserne des résultats matériels superbes par la crainte ? [...] Je ne m'étais jamais rendu compte comme maintenant des résultats déplorables auxquels on devait arriver avec les vieilles méthodes de punitions à propos de tout et de rien. A Saint-Cyr on nous faussait absolument les idées sur ces questions en faisant un abus de sanctions disciplinaires. On aurait mieux fait de nous faire comprendre que notre rôle était de développer la conscience de nos hommes en leur parlant et en leur expliquant le pourquoi de leurs devoirs. »⁹

Au siècle précédent, Victor Schœlcher avait déjà dénoncé l'obéissance passive dans l'armée, la rendant responsable de la réussite du coup d'Etat du 2 décembre 1851.

« [...] Plus les hommes sont mis hors d'état de raisonner, plus ils font d'aveugles serviteurs. Citoyens avilis, ils deviennent sous les drapeaux des instruments serviles. »

Il rejette cette obéissance passive *« prêchée avec tant de soin, avec tant de persévérance à l'armée, et soutenue par les prescriptions draconiennes du code militaire. »*

« Cette base de toutes les vieilles théocraties perfectionnée par Ignace de Loyola, l'obéissance passive, est le plus monstrueux des dogmes inventés pour l'asservissement des âmes, et l'exploitation de l'humanité. »¹⁰

Pour combattre l'obéissance passive et respecter le principe de démocratie, il propose l'élection des officiers dans l'armée.

MAUDITE SOIT LA GUERRE.

Un témoignage qui donne une idée de l'enfer vécu par les poilus¹¹

« Le 19 mai 1915, on m'envoie contre les tranchées. J'en prends 5 mais je suis refoulé sur la 4e avec 70 hommes, les débris de mon bataillon. Les trois autres tranchées sont réoccupées derrière moi. Assiégé les 20, 21, 22, sans eau, ni vivres, sans mitrailleuses, sans grenades, nous restons au milieu des cadavres, sous la chaleur torride et sous les mouches... Quelle odeur ! Que de souffrances, quelle agonie dans ce charnier empesté ! [...] mais le 22 au soir, après une journée de martyre, l'ennemi surgissait en nous accablant de grenades. [...]. Deux hommes tombent à mes côtés et je suis éclaboussé de leurs cervelles...

J'aurais dû me suicider, mettre un corps de plus sur ce monceau de cadavres anonymes qui pourrissent sous les mouches et dont les débris ne cessent d'être éparpillés à chaque éclat de bombes ; mais je suis chrétien, de plus je ne suis en rien responsable de cet affreux guépier ! L'honneur est sauf. J'ai gardé un père à mes enfants. Une balle française n'a donc pas eu raison de celui dont tant de balles allemandes n'ont pas voulu, quelle horreur ! ...

J'ai crié à mes hommes : « Allez, mes braves, vous avez fait votre devoir au-delà des limites de la souffrance humaine ». [...]. A présent, mon calvaire commence, que Dieu m'assiste... »

Le bilan sera terrible :

- 10 millions de morts,
- 20 millions de blessés.

⁸ André Bach. Justice militaire, page 314. Vendémiaire.

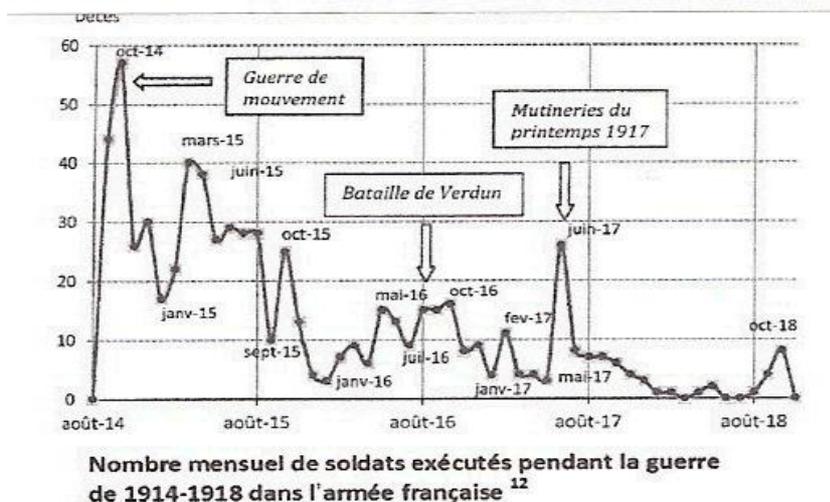
⁹ André Bach. Justice militaire, page 423. Vendémiaire.

¹⁰ Anne Girollet : Victor Schœlcher, abolitionniste et républicain, page 77. Karthala.

¹¹ Extrait de la lettre du commandant d'André à son épouse. Il est fait prisonnier le 22 mai 1915.

Fusillés pour l'exemple

2400 soldats seront condamnés à mort par une Justice militaire expéditive, 675 dont 620 français furent fusillés.



La Justice militaire expéditive du début de guerre, avec ses décimations (condamnation et expiation de la faute dans la journée ou le lendemain) doit tenir compte des lois votées par le Parlement, sous l'impulsion de Paul-Meunier. L'action du conseil de révision, le recours à la grâce présidentielle, l'idée des circonstances atténuantes expliquent la baisse des exécutions à partir d'octobre 1915. Les mutineries sont la cause d'une remontée en juin 1917.

Tous ne sont pas des « fusillés pour l'exemple »

Les fusillés selon le motif et l'année de l'exécution

Motif de l'exécution (article du code de Justice militaire)	1914	1915	1916	1917	1918	Total
Espionnage (206)*	29	12	7	7	1	56
Capitulation en rase campagne (210)	2					2
Abandon de poste en présence de l'ennemi ou de rebelles armés (213)	134	148	66	42	3	393
Instigateurs de révolte au nombre de quatre au moins (217)			9	10		19
Refus d'obéissance en présence de l'ennemi ou de rebelles armés (218)	10	60	21	18		109
Voies de fait en service par un militaire envers son supérieur (223)	1	23	9	8	2	43
Désertion à l'ennemi (238)			3		1	4
Pillage (250)	1					1
Crimes et délits de droit commun (267)	13	18	13	4	5	53
Exécutions sommaires	6**		3			14**
Motifs inconnus	10	35			2	47
TOTAL	206	296	136	89	14	741

Notes : * Ce chiffre ne tient pas compte des exécutions hors de la zone des armées. ** Chiffre manifestement sous-estimé, mais impossible à établir.

Pourquoi faut-il réhabiliter les Fusillés pour l'exemple ?

Remarque d'un haut personnage de l'Etat à propos du livre d'André Bach « Fusillés pour l'exemple ».

« Pour moi comme pour ceux qui ont combattu, vos réflexions sur la Justice militaire en temps de guerre sont très émouvantes car profondément justes et vraies. Vous avez raison de souligner que les combattants ne peuvent pas accepter que les « embusqués » ne risquent rien tandis que des camarades qui, un jour, ont craqué puissent être condamnés à mort et exécutés. »¹²

Aussitôt après la guerre, de nombreuses actions ont été entreprises avec succès en faveur de la réhabilitation.

Dès 1919, quelques Fusillés pour l'exemple ont été réhabilités. Une loi d'amnistie est votée le 29 avril 1921. Plusieurs textes sont adoptés pour faciliter les procédures. La loi du 9 août 1924 concernera les fusillés sans jugement. En 1928, le Code de Justice militaire est réformé. Il sera créée une Cour spéciale de Justice militaire qui siègera entre 1932 et 1935 pour examiner le cas de fusillés.

40 soldats seront réhabilités.

Parmi eux :

- Les « Martyrs de Vingré » fusillés le 4 déc. 1914, réhabilités par la Cour de cassation le 29/01/1921.
- Les lieutenants Herduin et Millant, réhabilités en 1926.
- Les caporaux de Souain, après le combat de 19 ans de la veuve de l'un d'eux, Blanche Maupas. Ils seront réhabilités en 1934 (Théophile Maupas, Lucien Lechat, Louis lefoulon, Louis Girard).
- Les fusillés de Flirey, réhabilités en 1934. (François Fontanaud, Antoine Morange, Félix Baudy, Henri Prébost. Ces trois derniers avaient été choisis en raison de leur appartenance à la CGT.)

650 Fusillés pour l'exemple n'ont toujours pas été réhabilités collectivement.

Dans son livre¹³, l'ancien responsable du Service Historique de l'Armée de Terre, le général André Bach, sans prendre position clairement, fournit une multitude de témoignages qui militent pour la réhabilitation collective. 20% des dossiers des Conseils de guerre ayant disparu, la réhabilitation au cas par cas ne tient plus.

La réhabilitation a eu lieu chez nos alliés :

- en 2000 pour les Néo-Zélandais,
- en 2001 pour les Canadiens,
- en 2006 pour les Anglais (306 Fusillés pour désertion et lâcheté réhabilités) Pendant longtemps, il a fallu batailler contre l'hostilité de certaines organisations d'Anciens Combattants et de la famille royale.

Qu'attendons-nous ?

Dans le cadre de la Mission du Centenaire, une Commission présidée par l'historien Antoine Prost a remis, le 1er octobre, un rapport au ministre des Anciens Combattants Kader Arif.

Que doit-on faire pour les Fusillés pour l'exemple ?

- ne rien faire ?
- réhabilitation collective ?
- réhabilitation au cas par cas ?
- une déclaration solennelle renforcée d'un projet pédagogique.

Les partis politiques et de nombreuses associations sont consultées pour avis.

On ne sera pas étonné de la position du Comité National d'Entente des Associations Patriotiques et du monde combattant lorsque l'on connaît ses composantes. Par la voix de son

¹² Pierre Messmer alors Grand Chancelier de l'Institut de France. Ancien ministre des armées (1960-1969). Ancien Premier ministre (1972-1974).

¹³ Justice militaire 1915-1916. Editions Vendémiaire.

Président, le général de corps d'armée (2s) Dominique Letort : « ...la question des fusillés s'est refermée définitivement en 2008 avec la mort du dernier combattant. Fusiller un soldat français quel qu'en soit le motif, a toujours été une décision difficile pour l'autorité qui l'a ordonnée ; mais la douleur et les conséquences auraient été dramatiques pour le peuple Français si son Armée avait plié et s'était mutinée devant l'agresseur. »

Bien sûr, il y a ceux qui depuis longtemps se sont engagés pour la réhabilitation collective : la Libre Pensée, l'Association Républicaine des Anciens Combattants, la Ligue des droits de l'Homme, l'Union pacifiste.

On est surpris de constater que certains n'ont pas donné suite : Europe Ecologie Les Verts! le Mouvement Démocrate! l'Union pour un Mouvement Populaire! et même le Parti Socialiste ! Courage, fuyons ! Par contre, il est moins étonnant de voir figurer, sur cette liste, le Front National.

La Commission opte pour cette dernière proposition. « *Le débat sur les faits nous semble aujourd'hui tranché ; il reste à en tirer les conséquences au plan mémoriel et symbolique pour réintégrer pleinement les fusillés dans la mémoire nationale.* »¹⁴

Parmi les raisons évoquées par la Commission pour le rejet de la deuxième solution (réhabilitation générale) figurent :

- certains fusillés « *l'ont été pour crime pur et simple, assassinat ou viol* » ou pour espionnage,

- une question de légitimité : la demande émane d'associations qui parlent au nom des familles, plus que des familles elles-mêmes. « *Or c'est aux familles que l'Etat doit répondre prioritairement. Faire de la réhabilitation une question de principe, c'est affirmer une position idéologique [...] et nier le devoir militaire.* »,

- l'état du droit empêche de déclarer « *mort pour la France* » un soldat fusillé pour désertion ou abandon de poste devant l'ennemi. Il faudrait donc modifier la loi.

L'antagonisme Patriotisme / Pacifisme est toujours bien vivant. La solution retenue en est le reflet.

Antoine Prost aurait dû écouter ce que disait l'un des derniers survivants de la grande guerre, Louis de Cazeneuve, mort à Brioude à 110 ans. Il avait très bien compris le rejet de la guerre par les soldats. C'est la raison pour laquelle il refusait obstinément les honneurs.

Il disait : « **On part patriote, on revient pacifiste.** »

Il se sentait libre de parler des **fraternisations**, de dénoncer les **massacres** comme celui du 5e bataillon des tirailleurs Sénégalais auquel il appartenait (la force noire envoyée au massacre. 45% de soldats restés à terre lors des premiers assauts). Il se sentait libre de refuser les **faux honneurs**, de parler des grandes valeurs de l'armée : la gloire, l'héroïsme ? De la fumisterie. **Le patriotisme, un moyen de nous faire gober n'importe quoi !**

A quoi ça sert de faire massacrer des gens ? Rien ne peut le justifier, rien.

Le combat pour la réhabilitation collective continue. Il faut y mettre la même opiniâtreté, la même force, la même conviction que celles déployées en son temps par une certaine Blanche Maupas.

Que dire de ces exécutions à grand spectacle, avec une mise en scène macabre, où l'on pousse le raffinement jusqu'à faire tuer ses propres combattants par leurs camarades ?

Que dire de certains chefs militaires qui jouent aux soldats de plomb avec la chair humaine, en lançant dans des assauts inconsidérés et répétés leurs bataillons, des assauts, par avance, voués à l'échec.

N'est-ce pas là de véritables assassinats perpétrés par la hiérarchie militaire ?

JUSTICE DOIT ETRE RENDUE POUR LES 650 FUSILLES POUR L'EXEMPLE

¹⁴ Le COMITE NATIONAL D'ENTENTE des Associations Patriotiques et du Monde Combattant, avec toutes ses composantes, a pesé lourd dans ce choix.

- Jusqu'à présent, les déclarations officielles, au sommet de l'Etat, se sont contentées de :
- déclarer qu'il fallait réintégrer les Fusillés pour l'exemple dans la mémoire collective (L. JOSPIN - 1998),
 - reconnaître qu'ils n'étaient pas des lâches (Nicolas SARKOZY en 2008),
 - souhaiter qu'il y ait un espace pour les Fusillés pour l'exemple aux Invalides.¹⁵

Mais les seuls mots qui comptent n'ont pas encore été prononcés

RÉHABILITATION COLLECTIVE.

Tous les Fusillés pour l'exemple doivent être réhabilités. Pourquoi ?

Parce qu'il n'est pas possible ni souhaitable de faire le tri entre les « bons » et les « mauvais » Fusillés.

1/5 des dossiers ont disparus et, pour ceux qui restent, les motifs invoqués ne correspondent pas toujours à la vérité ou lorsque c'est le cas, la sanction infligée (peine de mort) est disproportionnée par rapport à la faute.

La peine de mort pour frapper fort et impressionner est une monstruosité.

Oui, Maurice DRUON : « **Jamais, semble-t-il, on n'alla aussi loin dans l'inhumanité de la guerre.** »

François Hollande, quand respecterez-vous l'engagement que vous avez pris pour la réhabilitation collective lorsque vous étiez Président du Conseil général de Corrèze ?

Nous attendons que vous le fassiez solennellement à l'occasion de la célébration du Centenaire de la grande Guerre afin de clore ce douloureux dossier dans le respect de la dignité humaine et conformément aux vœux des français ainsi que le précise un sondage IFOP publié dans le Monde du 08/11/2013 : “ Trois Français sur quatre sont favorables à une réhabilitation officielle des soldats français "Fusillés pour l'exemple" ”.

J.P. Baron



TÉMOIGNAGE DE POILUS

2013 : 650 Fusillés pour l'exemple attendent d'être réhabilités



Et 2014 ?

LA GRANDE GUERRE RACONTÉE PAR
LE CAPORAL Emile Marcel DEGOBERT.

Correspondance avec ses parents.

Source : JUSTICE MILITAIRE 1915-1916

André Bach. Vendémiaire.

(Ouvrage présenté par Christian Eyschen dans

La raison N° 585 novembre 2013)

¹⁵ Le choix du lieu est honteux. Gloire à l'Armée. Là encore, on sent l'influence de COMITE NATIONAL D'ENTENTE. Nos pauvres soldats seront fusillés deux fois !

Lettre du 24 janvier 1915.

«Mes chers parents,

[...] Nous étions commandés, ce matin au petit jour, à assister à l'exécution d'un malheureux déséquilibré de notre section, condamné à mort. Vous raconter tous les détails serait trop long, mais je n'ai jamais vu une chose aussi terrible.

Sous un ciel gris, sous un épais brouillard, un homme, père de trois enfants, descendait d'une voiture, appuyé sur le bras d'un prêtre. Arrivé à l'endroit où l'attendaient les 12 soldats, fusils armés, ce prêtre l'embrassa trois fois et lui fit baiser une croix, puis le remit aux mains d'un officier qui lui lut sa condamnation.

Aussitôt, il se mit à supplier au nom de ses enfants et de sa femme, et sanglota en demandant pardon. Sans lui répondre, on lui banda les yeux, on lui attacha les bras, et quatre bras le forcèrent à se mettre à genoux. Il se défendit longtemps et réussit à retirer son bandeau. À ce moment les fusils étaient braqués sur lui. Il vit cette horrible vision. D'un geste furieux un officier le lui serrant de toutes ses forces. Sans perdre de temps, le même officier leva son épée et donna le signal de faire feu. Les 12 coups n'en firent qu'un seul. L'homme fit un énorme saut de côté. En passant près de lui on vit un trou gros comme deux poings qu'il avait derrière le cœur.

Beaucoup pleuraient, c'était un bon garçon qui rendait beaucoup de services à ses camarades. Il avait le cerveau malade. Il avait refusé d'aller aux tranchées.

Ce spectacle nous fit une bien pénible impression, loin de nous servir d'exemple. Tout le monde était en révolution².»

Il s'agissait de l'exécution de Henri Louis T., parisien de 31 ans, peintre en bâtiment condamné à mort pour refus d'obéissance.

Après l'exécution, les soldats devaient défiler devant le cadavre pour les dissuader d'imiter leur camarade.

Lettre du 9 janvier 1915.

La vie en tranchée.

Menace permanente d'explosion de mines souterraines avec la hantise d'être enterré vivant.

Traumatisés, fragilisés, certains ne supportent plus cette vie harassante. Le nombre de suicides sera très important (4000 répertoriés)

« Cette nuit notre capitaine l'a échappé belle. Il a reçu une balle qui lui a renversé son képi et grillé quelques cheveux. Nous l'aurions tous pleuré s'il y était arrivé malheur... »

« Chers parents,

Vous dire ce qu'ont été nos dernières 36 heures de tranchées serait trop long. Je ne vous en dirai que ceci : c'est que tout le monde enviaient les hommes qui avaient déjà fini la guerre... Figurez-vous partir aux tranchées par un temps épouvantable, traverser plusieurs km où l'eau vous arrivait jusqu'aux hanches, rester 36 heures sous une pluie continue, debout, sans abri, avec de l'eau jusqu'aux genoux. Les tranchées s'écroulant sur vous, le canon tonnant toute la journée, avec cela une soif inaccoutumée. Rien pour l'assoupir [sic]. Tout s'en mêlait, aussi que d'idées ! Quel moral ! C'est indescriptible et trop triste à raconter. Nous ne pouvions faire le moindre mouvement, tous nos membres étaient raidis.

Dans quel état de corps et d'esprit sommes-nous sortis ? Nous n'étions plus des hommes, tout le monde, excité, se disputait, envoyait promener les officiers qui eux aussi en avaient leur compte. Enfin c'est passé mais je m'en rappellerai comme la journée la plus terrible depuis le début de la guerre[...].

Un fait qui se produit souvent, c'est l'enlèvement. Ainsi la dernière fois il y en a eu quatre d'enlevés. Il a fallu avoir recours aux sapeurs du génie qui après vingt minutes d'efforts sont parvenus à les sortir. Les journaux ne parlent pas de ça, on ne les laisserait pas faire. »

Contacts entre combattants. Fraternisation.

Lettre du 26 décembre 1914.

« Mes chers parents,

Encore 36 heures de tranchées de faites, mais celles-ci sont passées dans des conditions particulières que je vais vous raconter.

Nous étions cette fois à 25 m des tranchées allemandes, que nous distinguions très nettement. Ceux que nous relevions nous dirent : depuis trente-six heures que nous sommes là ils n'ont pas tiré un seul coup de fusil pour ne pas être ennuyés par une fusillade inutile. C'était sensément un accord entre nous et eux. Dans la journée, j'avais entendu dire qu'ils nous avaient causés, échangé des journaux, des cigarettes même. Je ne voulais le croire tant que je n'en aurais pas eu la preuve.

Au jour, je risque vivement un œil par-dessus la tranchée, enhardi par le calme qui régnait des deux côtés. Je recommence à regarder plus attentivement. A mon grand étonnement, j'aperçois un Bavarois (car ce sont eux qui étaient en face de nous) sortir de sa tranchée, aller au devant d'un des nôtres qui lui aussi avait quitté la sienne et échanger des journaux et une solide poignée de main. Le fait se renouvela plusieurs fois dans le courant du jour. Un Alsacien qui se trouvait près de nous échangea avec eux une courte conversation par laquelle les Bavarois lui apprirent qu'ils ne voulaient plus tirer un coup de fusil, qu'ils étaient toujours en première ligne et qu'ils en avaient assez. Ils nous ont prévenus qu'ils seraient bientôt relevés par les Prussiens et qu'alors il faudrait faire bien attention, mais qu'avec eux il n'y avait rien à craindre. En effet, ça fait quatre jours qu'à 25 m l'un de l'autre il ne s'est pas échangé un seul coup de fusil.

Nous étions amis des deux côtés, bien sincères, et quand notre artillerie tirait sur leur ligne nous étions ennuyés pour eux et s'il avait fallu aller à l'assaut de leurs tranchées, je ne sais pas ce qui se serait passé.

Dans la dernière attaque que nous avons faite une vingtaine de nos morts sont restés, à quelques pas de leurs tranchées. Très poliment, un officier nous invita à aller les chercher, et que nous pouvions être certains. Nous avons refusé... Ils ont soigné nos blessés sans les faire prisonniers, l'un d'eux fut soigné pendant cinq jours. Vers le soir, c'était le 24, un Bavarois remit une lettre que notre capitaine conserve précieusement, elle était conçue ainsi, autant que je m'en rappelle : « Chers camarades, c'est demain Noël, nous voulons la paix. Vous n'êtes pas nos ennemis. Ils sont de l'autre côté (probablement les Anglais). Nous admirons la grande nation française. Vive la France, bien des salutations.

Signé : les Bavarois... dits les Barbares ». [...]

La nuit vint interrompre nos échanges amicaux et minuit approche.

Tout à coup, tout près de nous on entend chanter au son des flûtes et d'un harmonium.

C'étaient les Bavarois qui fêtaient Noël. Quelle impression ! D'un côté des chants religieux, de l'autre la fusillade, et tout ça sous un beau clair de lune en pleins champs, tout recouverts de neige.

Quand ils eurent fini nous poussâmes des hourrah, hourrah...

A notre tour, le capitaine le premier, nous entonnâmes d'une seule voix : *Minuit chrétien*, puis *il est né le Divin Enfant*. Ils nous écoutèrent, puis eux poussèrent des applaudissements et des bravos. Enfin, trois qui savaient très bien l'Allemand chantèrent deux cantiques en chœur avec les Bavarois.

On m'aurait raconté cela que je ne l'aurais pas cru, mais les faits sont là et ils se produisent un peu partout, mais malheureusement ne serviront à rien. [...]

Cette lettre vous parviendra peut-être l'année prochaine, dans cette circonstance, je m'empresse de vous offrir mes meilleurs vœux pour 1915. J'espère que cette année reconstituera tout ce que 1914 a détruit, bonheur, foyers et espérances et qu'elle apporte la paix, le travail et la récompense tant méritée par les sacrifices que cette guerre nous a forcés à faire. [...]

Votre fils qui vous aime. »

Lettre du 4 janvier 1915.

Après l'euphorie de Noël, très vite, la lassitude, le découragement, le « cafard » gagnent le jeune caporal Dagobert.

« Mes chers parents,

J'ai reçu hier au soir un nombreux courrier dans lequel il y avait trois lettres de chez nous. Bien que je vous aie écrit hier, je réponds aujourd'hui à votre lettre du 28.

Vous me dites que cette guerre durera encore quelque temps. Là-dessus je ne me fais aucune illusion, si elle doit continuer comme maintenant, je n'en vois pas la fin.

Regardez, ça fait trois mois que Carency est occupé. Nous avons bombardé ce pays plusieurs fois, 200 pièces ont craché, toutes sortes d'obus, des petits, des gros, résultat : néant. Les Boches tiennent bon. [...]

Soyez certains, lorsque vous lirez qu'une tranchée a été prise, elle aura coûté cher. Si c'est à ce prix qu'il faut les chasser de France, mais il n'y aura jamais assez d'hommes. [...]

Pour les motifs que je vous disais au commencement de ma lettre, j'ai la conviction que cette guerre finira par un traité économique, auquel se seront mêlées une crise commerciale et une entente diplomatique, car par les armes ce n'est pas possible, on n'écrasera jamais l'Allemagne, il n'y aurait pas assez d'hommes. Même si nous y arrivions vainqueurs, on serait aussi épuisé que le vaincu. Lorsqu'on voit dans nos rangs des

hommes de la territoriale de 42 à 44 ans perclus de douleurs, il faut qu'il y ait eu bien des vides. Enfin, il faut vivre toutes ces horreurs que les journaux savent mais ne peuvent pas dire. C'est eux qui font l'opinion et qui donnent de l'espoir à ceux qui ne savent pas. Je m'arrête là, je continuerai la prochaine fois, car de voir ces mensonges il me semble que je fais mal de les laisser croire. [...]

Lettre du 4 mai 1915.

« Mes chers parents,

L'arrivée des journaux est, toujours, attendue avec impatience. Nous avons tous les jours *Le Petit Parisien* et *Le Petit Journal*. Nous les dévorons, croyant toujours trouver quelques mots nous donnant espoir. Mais on a beau parcourir le journal depuis A jusqu'à Z, toujours rien, rien. On est devenu sceptiques. On ne croit plus les articles qui parlent d'une Allemagne fatiguée, démoralisée, dépourvue d'hommes, d'argent et de munitions. On ne croit plus à l'intervention de l'Italie. On broie du noir. On ne demande qu'une chose que ça finisse le plus tôt possible.

En ce moment, nous avons tous l'impression qu'il y aura de la casse par ici bientôt. Cela ne me fait pas sourire. Je commence à tenir à ma vie ; après 9 mois de guerre, il serait dommage de n'en pas voir la fin. Au début, au mois d'août, j'avais fait le sacrifice de ma vie, croyant qu'après 48 heures nous serions mis en bouillie par les Allemands cherchant à forcer les troupes de couverture dont ma division faisait partie. Aujourd'hui, il en est tout autrement. Je tiens à ma vie plus que jamais, et je ferai tout ce qu'il dépendra de moi pour la conserver. J'en ai fait assez, pour ce que j'en tirerai...

Que tous ceux qui parlent de guerre n'ont qu'à venir une journée seulement...Ils changeront vite d'avis.

Depuis plus de 6 mois, on a laissé l'ennemi se retrancher, se fortifier à tel point qu'il est impossible de les déloger, à moins d'envoyer à la boucherie 30 ou 35000 hommes. [...]

Les chefs jouent avec la vie de 20000 hommes comme ils joueraient aux quilles. Quelle importance est pour eux un foyer détruit, une veuve ou une mère au désespoir ? Rien, moins que rien. J'en ai vu de ces types-là, que je hais maintenant que je les connais, dans une belle limousine, bien installés, combiner une attaque, mais eux où étaient-ils, on ne les voyait jamais. Je ne demande qu'une chose, que ça finisse. Quel avantage auront celles qui pleurent ? Aucun. Le prestige de la France. Ah ! Oui, parlons-en de la France, la première nation du monde (soi-disant) pour la civilisation, pour l'humanité, c'est du propre. Neuf mois de souffrances vous retournent un homme. Si j'en reviens, je me promets quelques revanches et je ne serai pas le seul. Ce serait trop beau que tout le monde récolte.

Ce que j'écris vous fera de la peine mais c'est le résumé de toutes les conversations. Il ne faut pas croire les journaux qui parlent de la belle humeur du soldat. C'était bon au mois d'août, à présent c'est fini. Comme on dit vulgairement « on est mis en boîte. »

Lettre du 20 mai 1915.

[...] Nous venons de passer le 18, 24 heures d'angoisse. Dans les tranchées conquises, tout parle encore des terribles combats.

A voir ces fortifications, on se demande si ce sont des hommes qui ont entrepris un pareil ouvrage. Le mot allemand colossal se traduit par l'énormité de ces défenses. C'est travail digne de Satan.

[...] l'eau, la boue jusqu'aux genoux, une nuit passée sous la pluie et avec cela des ordres donnés à tort et à travers, rien pour améliorer la situation. Ce jour-là, nous devons attaquer les maisons, comme vous le disait ma dernière lettre, voyez dans quel état physique et moral nous étions pour entreprendre pareille besogne. Dans ces moments où nous nous trouvons entre la vie et la mort, je suis d'un calme ou plutôt d'une indifférence déconcertante. Je m'abandonne à Dieu et attends le résultat. J'ai l'espoir d'attraper la bonne blessure qui me mettra à l'abri pendant quelque temps. C'est le seul espoir qui me soutient.

Nous sommes au repos depuis hier à Gauchon-Legal, gentil petit pays qui ressemble à Freteval et il y a beaucoup de sources, ce qui rend notre toilette facile et agréable à faire. [...]

Si ce n'était la sévérité du règlement pendant les journées de repos, nous serions assez heureux surtout après les souffrances endurées depuis 10 jours. [...]

Je vous demanderai de bien vouloir m'envoyer deux chemises par mois, car il n'y a pas moyen de se défaire des poux. [...]

Lettre du 2 juin 1915.

La bonne blessure arrive...

« Aubervilliers,

Mes chers parents,

J'ai été légèrement blessé le 31 au cours d'une attaque. J'ai la cuisse droite traversée par une balle. Ce n'est pas grave et je ne souffre pas de trop. Je suis en route pour une destination inconnue... »

Il sera soigné à Niort par une infirmière bénévole dont le métier est institutrice.

Il finira par l'épouser...



ANNEXE :

LA JUSTICE MILITAIRE

« L'humanité est maudite si pour faire preuve de courage, elle est condamnée à tuer éternellement. »
Jean Jaurès.

Au moment où débute la guerre 14-18, la justice militaire repose principalement sur le **code de justice militaire du 9 juin 1857**, modifié par la **loi du 18 mai 1875**. D'autres lois compléteront dans les détails cet arsenal particulièrement répressif.

Code de justice militaire du 9 juin 1857 : Il définit les délits et les peines et régit le fonctionnement des conseils de guerre en temps de paix comme en temps de guerre. Il a ses propres règles et est totalement indépendant de la justice civile.

Il prône l'obéissance absolue aux ordres. Dès l'introduction du titre II, le ton est donné :

« Toute disposition qui tendrait à donner au soldat la croyance qu'il peut compter sur l'indulgence ou la faiblesse des juges, et qu'il ne sera puni que d'une peine amoindrie s'il commet tel ou tel crime, tel ou tel délit, serait funeste à l'armée et à la discipline absolue qui la maintient et fait sa force. C'est l'intimidation que l'on doit avoir toujours en vue, parce qu'elle va droit au but et qu'elle seule peut produire de salutaires effets. »

« Article 213. Tout militaire qui abandonne son poste est puni : 1) De la peine de mort, si l'abandon a eu lieu en présence de l'ennemi ou de rebelles armés.[...] »

« Article 218. Est puni de mort, avec dégradation militaire, tout militaire qui refuse d'obéir lorsqu'il est commandé pour marcher contre l'ennemi, ou pour tout autre service ordonné par son chef en présence de l'ennemi, ou de rebelles armés. »

« Article 223. Les voies de fait exercées, pendant le service ou à l'occasion du service, par le militaire envers son supérieur, sont punies de mort. »

« Article 238. Est puni de mort, avec dégradation militaire, tout militaire coupable de désertion à l'ennemi. »

« Article 239. Est puni de la détention tout déserteur en présence de l'ennemi. »

En 1870-1871, on se rendit compte que, par ses lourdes procédures, le code était difficilement applicable. On eut recours aux **cours martiales**, par décret du 2 octobre 1870, avec son terrible article 6 :

« Au feu, tout officier ou sous-officier est autorisé à tuer l'homme qui donne une preuve de lâcheté, en n'allant pas se mettre au poste qui lui est indiqué ou en jetant le désordre par fuite, panique ou autre fait de nature à compromettre les opérations de la campagne et son salut qui dépend de la résistance et de l'accomplissement courageux du devoir. »

Loi du 18 mai 1875.

« Le législateur de 1875 a pensé que, dans les circonstances exceptionnelles, il fallait, sans violer en rien les garanties de l'accusé, donné à l'action régulière de la justice l'énergie célérité

qui peut seule assurer à la répression le salutaire effet qu'on doit en attendre. Les prescriptions qu'il a édictées atteignent complètement ce but, et permettent d'éviter de recourir à la justice sommaire des cours martiales, que l'on avait dû établir pendant les guerres de la Révolution et pendant celle de 1870-1871. »

On peut apprécier le cynisme de cette introduction par les dispositions contenues dans la loi.

« L'instruction pourra être aussi sommaire qu'on le jugera convenable et les formalités ordinaires ne seront remplies que si on a le temps de les appliquer. »

« Article 156 : Aux armées, dans les circonscriptions territoriales en état de guerre et dans les places de guerre assiégées ou investies, l'accusé peut être traduit directement, et sans instruction préalable, devant le conseil de guerre. »

« Article 71 : La faculté, pour les condamnés, de former un recours en révision (terme militaire par cassation) contre les jugements des Conseils de guerre [...] peut être temporairement suspendue aux armées, par un décret du chef de l'Etat, rendu en Conseil des ministres. »

Dès les premières semaines du conflit, on prit des mesures allant dans le sens d'une sévérité accrue. Les décrets des 10 et 17 août 1914 ne laissèrent plus la faculté de se pourvoir en révision contre les jugements des conseils de guerre aux armées et les autorités militaires se virent attribuer le droit de faire exécuter les sentences de mort sans attendre l'avis du Président de la République. Le 1er septembre 1914, une circulaire de la guerre réserva l'usage du droit de grâce, déjà soumis à l'approbation de la majorité des juges, au seul officier ayant assuré la mise en jugement. Le décret du 6 septembre 1914 permit l'institution de conseils de guerre spéciaux destinés à juger, suivant une procédure simplifiée, (comparution immédiate, trois juges au lieu de cinq, sans possibilité de recours) les auteurs de crimes pris en flagrant délit.

Cette justice militaire conçue et renforcée pour la répression, la dissuasion, appliquée sans discernement, avec une extrême brutalité, conduira, au cours des dix-sept premiers mois de guerre, près d'un demi-millier d'hommes devant les pelotons d'exécution :

- 206 en 1914,

- 291 en 1915.

Motif invoqué : abandon de poste, refus d'obéissance, ou voie de fait envers un supérieur.

« Jamais, semble-t-il, on n'alla si loin dans l'inhumanité de la guerre. »

En 1906, le nombre d'exécutions est en recul (121). Pourquoi ?

Le combat du député républicain-socialiste Paul Meunier.

Passionné de justice, il intervint à maintes reprises à l'Assemblée, avec compétence et éloquence, pour faire évoluer la Justice militaire.

Il s'en prit à la loi de l'état de siège. Votée par la IIe république le 9 août 1849, confirmée le 3 avril 1878, elle octroyait des privilèges exorbitants à l'autorité militaire dans les domaines de la police et de la justice.

Le gouvernement fit la sourde oreille et n'accepta pas de lever l'état de siège.

Cela ne découragea pas Paul Meunier. Il continua à demander la modification du fonctionnement de la justice appliquée aux combattants :

- il pense que les mesures d'exception prises en août et septembre 1914 méritent d'être examinées,

- il conteste au gouvernement le fait de vouloir continuer à diriger par décret.

- Il demande **la prise en compte de circonstances atténuantes**, permettant aux juges militaires de graduer la peine au lieu d'être contraints de choisir entre la mort et l'acquittement.

Les tensions sont vives entre l'exécutif tout puissant, le parlement plutôt effacé et le commandement militaire.

- **Comment adhérer à la Libre Pensée ?**

Bulletin d'adhésion

- **Nom :**
- **Prénom :**
- **Adresse : Rue :**

Code postal :

Ville :

A renvoyer à : G Douspis - 3, rue de la Motte – 49730 Varennes sur Loire